

FORUM MUFPP AFRIQUE 2019 – NIAMEY, 11-12-13 JUIN

Déclaration MUFPP Niamey

Le troisième forum africain du MUFPP s'est déroulé du 11 au 13 Juin à Niamey, afin de favoriser l'échange et la coopération entre les villes africaines signataires du Pacte de Milan, et de renforcer l'impact des initiatives menées par les villes et leurs partenaires dans ce cadre.

Pendant cette troisième édition du Forum ont été organisés 4 groupes de travail, afin de définir un plan de collaboration et de dialogue à court et moyen terme entre les villes présentes.

18 délégués de différents Pays d'Afrique et d'Europe ont participé aux travaux pour soutenir la mise en œuvre des bonnes pratiques et politiques alimentaires au niveau municipal. Dans la continuité des thèmes abordés pendant le premier Forum de Dakar et deuxième de Brazzaville, les villes signataires présentes ont défini des priorités d'action engageant les municipalités et leurs citoyens pour lesquelles des progrès substantiels pourraient être réalisés à court et moyen terme. Le 4^{ème} Forum qui se tiendra à Ouagadougou en 2020 sera l'occasion de faire un premier point sur les actions entreprises.

Les délégués reconnaissent que, dans le cadre d'une politique visant à assurer l'accès à des produits alimentaires sains et de qualité et à réduire les risques liés aux changements climatiques, il est urgent de renforcer la gouvernance locale des systèmes alimentaires, en particulier de :

- Faciliter la collaboration entre différents services et organismes municipaux (Point 1 du MUFPP) ;
- Accroître la participation des parties prenantes (Point 2 du MUFPP) ;
- Élaborer une stratégie de réduction des risques de catastrophes (Point 6 du MUFPP).

Avec cette perspective, les délégués s'engagent à promouvoir la consultation et la collaboration entre les différentes directions des municipalités, les différents corps étatiques, les organisations de la société civile et du secteur privé intéressés et parties prenantes des politiques alimentaires de la ville.

Tout en prenant acte de la diversité des processus et des actions entreprises, les villes s'engagent à la constitution progressive d'un instrument de pilotage des politiques alimentaires urbaines intégrant les étapes suivantes :

- Comité de consultation interne et transversal regroupant les différents services de la municipalité ;
- Comité de consultation multi-acteurs ;
- Définition et mise en œuvre d'activités concrètes émanant du comité de consultation multi-acteurs.

Pour atteindre cet objectif, les délégués ont souligné l'importance de l'identification d'un focal point « officiel » du Pacte qui pourra jouer le rôle de coordinateur interne pour les activités du Pacte et la collaboration des différents services de la ville, doté de termes de référence clairs, indispensables pour assurer un plaidoyer fort sur les politiques alimentaires urbaines.

La constitution d'un comité de consultation multi acteurs constitue un instrument valide à la définition et la mise en œuvre des politiques alimentaires efficaces au niveau municipal.

Au-delà de la gouvernance, les travaux de groupes ont permis d'identifier 3 autres domaines d'intervention où la collaboration entre les villes – notamment par les échanges sud-sud et triangulaires – s'avèrent pertinente.

Les délégués présents reconnaissent que promouvoir l'équité sociale et économique dans le système de politique urbaine pour l'alimentation signifie soutenir le réseau de protection sociale et la résilience de la communauté local. Pour cela ils considèrent les actions suivantes comme particulièrement pertinentes :

- *Encourager et soutenir les activités d'économie sociale et solidaire (Point 17 du MUFPP) ;*
- *Promouvoir les réseaux et les initiatives locales (Point 18 du MUFPP) ;*
- *Promouvoir l'éducation, la formation et la recherche participatives (Point 19 du MUFPP).*

Ces recommandations se concrétisent dans la mise en œuvre d'action visant à réduire la vulnérabilité des enfants scolarisés, à travers la promotion d'une alimentation équilibrée en période scolaire. Dans ce cette perspective, les mécanismes d'approvisionnement et d'achats locaux (« procurement ») d'aliments frais et diversifiés, et qui permettent de soutenir les productions locales, sont particulièrement adaptés.

Il est suggéré aussi que les cantine scolaires puissent promouvoir l'intégration d'autres services de qualité, comme :

- La mise en place d'espaces dédiés à la préparation des repas dans les écoles : condition préliminaire pour garantir la fourniture de repas de qualité du point de vue sanitaire et nutritionnel ;
- La promotion des services dédiés aux enfants les plus vulnérables ;
- La promotion de la pratique d'autoproduction des légumes – à travers notamment des techniques de micro jardinage dans les écoles.

Afin d'assurer la pérennité de ces initiative, il est proposé de diversifier les partenariats pour atténuer les risques liés au cycle des projets.

Les délégués identifient l'appui à la production alimentaire (sain, de qualité et local) comme un moyen de création de valeur dans les communautés et de réduction de leur vulnérabilité environnementale et sociale. Pour cela ils reconnaissent pertinent de :

- *Protéger et permettre un accès et une occupation sûrs des terres (Point 23 du MUFPP) ;*
- *Soutenir les circuits alimentaires courts (Point 25 du MUFPP).*

Pour ce faire, il convient de renforcer la sécurisation foncière dans les espaces urbains et péri-urbains, ainsi que le zonage notamment pour la planification des zones vertes et productives dans les espaces plus urbanisés et peuplés, en considérant les moyens de promotion d'une meilleure qualité de vie dans ce contexte urbain.

Afin de mieux connaître les systèmes d'approvisionnement locaux, il est important de développer des registres dédiés aux petits producteurs locaux (agriculteurs, transformateurs, éleveurs) qui commercialisent leurs produits à petite échelle et de façon durable.

Afin de promouvoir la diversification des modèles alimentaires sains, il est suggéré de créer des labels utiles à l'identification des produits locaux, des filières locales et des produits frais, y compris en y consacrant des espaces dédiés dans les marchés déjà existants.

Les délégués soulignent que le soutien à la politique et aux programmes liés aux marchés publics de la ville est un moyen fondamental pour garantir l’approvisionnement et la distribution alimentaire (sain, de qualité et local) au niveau municipal. Pour cela ils proposent :

- Des instruments d’évaluation et de suivi du système d’approvisionnement des marchés (Point 29 du Pacte) ;
- Une politique de révision de règles liées aux marchés publics et du commerce (Point 30 du MUFPP) afin de préserver et soutenir les producteurs locaux, de la zone urbaine et péri-urbaine.

Dans ce sens, il est utile de développer un mécanisme de suivi et évaluation des marchés, qui assurent la transparence à la fois les prix et la qualité des produits commercialisés, sensibiliser les producteurs présents à ces enjeux, et renforcer l’accès aux marchés des petits producteurs, en réduisant les asymétries d’informations et les inégalités de pouvoir tout au long la chaîne de valeur. Ce suivi et évaluation renforcerait indirectement la durabilité des initiatives soutenant la production et commercialisation des produits locaux sains et de qualités dans l’espace urbaine.

Le mécanisme de suivi et évaluation des marchés devra s’assurer de la collaboration des acteurs privés de la production et des autres organismes de collecte des données statistiques.

Fait et adopté à Niamey le 13.06.2019

Les signataires

Antananarivo (Madagascar)	Bobo Dioulasso (Burkina Faso)
Praia (Cap Vert)	Dakar (Sénégal)
Douala (Cameroun)	Kitwe (Zambie)
Maputo (Mozambique)	N'Djamena (Tchad)
Nairobi (Kenya)	Ouagadougou (Burkina Faso)
Agadez (Niger)	Diffa (Niger)
Gaya (Niger)	Tillabéri (Niger)
Niamey (Niger)	Windhoek (Namibie)
Yaoundé (Cameroun)	Kisumu (Kenya)